DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

CANTON DE PONT D'AIN

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoirs**	**Ont pris part au vote**
16	16	0	16

Date de la convocation
28 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA **COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN**

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le deux du mois d'avril, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : DEL.2025.04.02.08

OBJET : Tarif de la redevance assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif actuel de l'assainissement a été fixé par délibération du 04 avril 2024. Ce tarif comprend une part fixe annuelle (25,00 €) et un prix au m3 (2,20 €). Compte tenu des travaux importants en cours et à venir, il semble opportun de réfléchir à une nouvelle tarification.
Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification éventuelle de ces tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs de facturation de l'assainissement suivants :
  . part fixe annuelle : 25,00 €
  . prix au m3 : 2,40 €
- Précise que la prime fixe et la surtaxe seront perçues par la société SUEZ, titulaire du contrat de délégation de service public, pour être reversés à la commune conformément au contrat en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN
AIN

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250402-2025040208D0071-DE
Transmission n°ASCL_2_2025-04-07T09-17-45.00 (MI260303467)
Date de télétransmission : 07 avril 2025
Date de réception préfecture : 07 avril 2025